



Procès-verbal du conseil municipal du 26 Mai 2025

1	TOSCANI	Dominique	Présent	
2	CAMPAGNARO	Alice	Présente	
3	PIGEON	Emmanuel	Présent	
4	TOSCANI	Christiane	Présente	
5	LAMBERTS	Lucien	Présent	
6	PICANT	Delphine	Excusée	Donne pouvoir à Mme Dos Santos Marie-Anne
7	LEMOINE	Jean-Jacques	Présent	
8	LECUE	Carole	Excusée	Donne pouvoir à Mme Toscani Christiane
9	PRUNIER	Thierry	Excusé	
10	FOUGERAY	Raymonde	Présente	
11	LE TROADEC	Pierre	Présent	
12	PETITJEAN-LUCAS	Gérard	Présent	
13	DONIUS	Marie-Laure	Présente	
14	FORET	Frédéric	Excusé	
15	PILLAC	Patrice	Présent	
16	LEMAITRE	Yvette	Excusée	
17	MUTEL	Jean-Robert	Présent	
18	DOS SANTOS	Marie-Anne	Présente	
19	LEVASSEUR	Yann	Excusé	
20	DUVAL	Georges	Présent	
21	KUSNIK	Jean-François	Excusé	Donne pouvoir à M. Lamberts Lucien
22	CAMPAGNARO	Marianne	Excusée	Donne pouvoir à Mme Campagnaro Alice
23	LECOMTE	Henri	Présent	
24	BLANCHARD	Michel	Présent	
25	BANSSE	Nelly	Présente	
26	DECAEN	Christophe	Présent	
27	DECAEN	Karima	Excusée	Donne pouvoir à M. Decaen Christophe
28	HEUDRON	Hervé	Présent	
29	MEUSNIER	Amélie	Présente	

Secrétaire de séance **Monsieur Jean-Jacques Lemoine.**

1. Délibération 2025/028 – Rapport 001

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal du conseil municipal du 10 Avril 2025 est approuvé à l'unanimité

2. Délibération 2025/029 – Rapport 002

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL – RELEVÉ DES DÉCISIONS

Le conseil municipal est informé des décisions prises au premier trimestre.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

3. Délibération 2025/030 – Rapport 003

ELABORATION DU P.L.U. – CONCERTATION – BILAN

Le conseil municipal a été informé des modalités selon lesquelles la concertation s'est effectuée tout au long de l'élaboration du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Le bilan de cette concertation fait apparaître qu'aucune observation n'a été déposée dans le registre ouvert à cet effet.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

4. Délibération 2025/031 – Rapport 004

ARRET DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE NOUVELLE DE BORNEL

Le conseil municipal après en avoir délibéré a décidé d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme.

Le Maire soumettra pour avis le projet de PLU aux personnes publiques associées (État, Région, Département, chambres consulaires, etc.), ainsi qu'aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale ayant demandé à être consultés.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

5. Délibération 2025/032 – Rapport 005

AUTORISATION DE SIGNER UNE PROMESSE SYNALLAGMATIQUE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE SOUS CONDITIONS SUSPENSIVES

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve les termes de la promesse synallagmatique de bail emphytéotique sous conditions suspensives, telle que présentée, entre la Commune de Bornel et la société HIVORY, donne son accord à Monsieur le Maire Dominique Toscani à signer ladite promesse de bail emphytéotique et tout document y afférent, et à engager toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Le rapport est adopté à la majorité, 23 « pour », 02 « contre ».

6. Délibération 2025/033 – Rapport 006

DELEGATION DE SIGNATURE –PARCELLES CADASTREES AM 216 ET AM 217 *

Le conseil municipal après en avoir délibéré a décidé d'autoriser Monsieur le Maire Dominique Toscani à déléguer sa signature à tout collaborateur de l'étude de Maître BRILL, notaire à ORLÉANS, pour la signature de l'acte authentique d'acquisition des parcelles cadastrées AM 216 et AM 217 appartenant à Monsieur MARCON.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

7. Délibération 2025/034 – Rapport 007

DENOMINATION DU NOUVEAU COMPLEXE SPORTIF ET DIFFERENTES SALLES COMMUNALES

Le conseil municipal après en avoir délibéré a décidé de valider la dénomination du nouveau complexe sportif « Complexe de la Gobette » et d'approuver les noms des salles qui composent ce complexe ainsi que les noms des salles de Fosseuse.

Le rapport est adopté à la majorité, 23 « pour », 02 « contre ».

8. Délibération 2025/035 – Rapport 008

Tarification 2025-26 des services, redevances et produits du domaine

En prenant en compte :

- Redevance de stationnement des taxis : 194 euros par an et par véhicule.
- Vente de livres « désherbés » ou dons des usagers : 1 euro par exemplaire.
- Location de la Salle des Lilas (salle de location d'une superficie de 150 m² pouvant accueillir jusqu'à 140 personnes).
600 € pour les habitants de la commune
1 200 € pour les usagers extérieurs à la commune

Le conseil municipal après en avoir délibéré a décidé d'approuver la création des nouveaux tarifs et abroge les précédentes délibérations contenant des tarifs actualisés par la présente.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

9. Délibération 2025/036 – Rapport 009

EXONERATION PARTIELLE DE LOYER – LOGEMENT SITUE 4 RUE DU 11 NOVEMBRE, LOGEMENT N°1 – BORNEL

Le conseil municipal après en avoir délibéré a décidé d'accorder une exonération partielle de loyer pour le logement susmentionné fixé à un montant mensuel de 520 €, au lieu de 616 € à compter du 01 juillet et précise que cette mesure pourra être réévaluée dans un délai de 12 mois, en fonction de l'évolution de la situation du locataire.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

10. Délibération 2025/036 – Rapport 010

PARTICIPATION AU MARCHÉ PUBLIC DU CENTRE DE GESTION POUR LES ASSURANCES COUVRANT LES RISQUES STATUTAIRES

Le conseil municipal après en avoir délibéré a décidé d'approuver la participation de la collectivité au marché public lancé par le Centre de Gestion de l'Oise pour le renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire 2026-2029,

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires et mandate le Centre de Gestion pour agir au nom de la collectivité dans le cadre de cette consultation.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

11. Délibération 2025/037 – Rapport 011

CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Le conseil municipal après en avoir délibéré a décidé de créer deux emplois saisonniers à temps complet non permanents d'agents non titulaires au grade d'Adjoint technique, pour la période allant du jeudi 02 juin 2025 au vendredi 29 août 2025 inclus ;

Fixe leur rémunération selon les règles statutaires en vigueur et prévoit la dépense correspondante au budget primitif.

Le rapport est adopté l'unanimité.

12. Délibération 2025/038 – Rapport 012

TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION ET MODIFICATION D'EMPLOIS PERMANENTS

Le conseil municipal après en avoir délibéré a décidé de créer les postes suivants :

- Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
ATSEM Emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures par semaine ;
- Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques – ACPB

Emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures par semaine ;

Modifie la durée hebdomadaire du poste d'Adjoint Technique territorial
Emploi permanent à temps complet passant de 06h00 hebdomadaire à 35h00 hebdomadaire
Établi le tableau des effectifs, autorise l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;

Charge l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération ;

Fixe les rémunérations selon les règles statutaires en vigueur

Le rapport est adopté à l'unanimité.

13. Délibération 2025/039 – Rapport 013

ANIMATION MARCHÉ ARTISANAL – PRÉSENTATION ET DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal après en avoir délibéré a décidé de donner l'autorisation à Monsieur le Maire Dominique Toscani de déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Oise au titre de l'aide à l'animation locale ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Lundi 26 Mai 2025

Monsieur Dominique Toscani
Maire de Bornel

Monsieur Jean-Jacques Lemoine
Adjoint au Maire
Secrétaire de séance



